



La croissance continue en Corse

La Corse continue à accroître ses effectifs salariés au cours de ce deuxième trimestre 2018, le taux restant largement supérieur à la moyenne nationale.

Les embauches en CDI continuent de progresser, notamment du fait des TPE qui restent dynamiques dans leurs embauches. Celles-ci restent plus touchées par les impayés et les demandes de délais, mais ces deux indicateurs tendent à s'améliorer.

CHIFFRES CLÉS

+1,4%

Evolution trimestrielle de l'emploi

+1,1%

Evolution des déclarations d'embauche

Les effectifs du secteur privé continuent de progresser

Les emplois continuent de progresser en Corse à un rythme de +1,4 % pour ce deuxième trimestre 2018. Cette croissance est très largement supérieure à celle du national (+0,1 %). La Corse-du-Sud gagne ainsi 753 postes supplémentaires soit une progression de 1,8 % contre 395 postes pour la Haute-Corse (+1 %).

La masse salariale continue également de progresser (+1,4 %) à un taux là aussi largement supérieur au national (+0,9 %). Cependant, face à l'augmentation des effectifs de ce trimestre, cette augmentation n'est pas suffisante et entraîne une baisse du salaire moyen par tête de -0,6 % pour la Corse par rapport au premier trimestre.

Par département, cette baisse est plus marquée en Corse-du-Sud (-0,9 %). De ce fait l'écart en montant avec la moyenne nationale se creuse encore avec une différence de 458 euros en défaveur de la Corse.

AVERTISSEMENT

L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les séries d'effectifs salariés et de masse salariale connaissent des modifications. Les changements concernent la définition du champ du secteur privé, la source des effectifs intérimaires ainsi que la méthodologie de désaisonnalisations des séries dans le cadre d'une harmonisation des concepts avec l'Insee et la Dares (données hors intérim).

Plus d'informations sont disponibles sur accoss.fr, rubrique Accoss Stat / n°241 - annexe information méthodologique.

Evolution de l'emploi et de la masse salariale

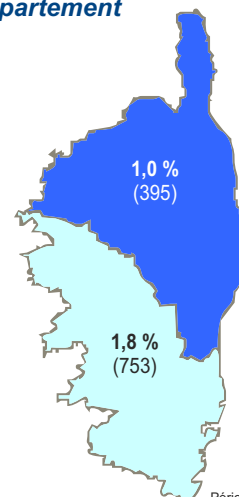
Tableau 1

	niveau 2018 T2	évolution trimestrielle en %					évolution annuelle en % 2018 T2 / 2017 T2
		2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	
Région							
Emploi (en milliers)	83	1,1	-0,4	-0,4	2,3	1,4	3,0
Masse salariale (en M€)	532	2,1	0,9	0,7	1,1	1,4	4,2
SMPT	2 159	1,4	0,6	1,2	0,0	-0,6	1,2
France							
Emploi (en milliers)	18 385	0,6	0,3	0,6	0,3	0,1	1,3
Masse salariale (en M€)	144 230	0,8	0,8	1,0	0,9	0,9	3,6
SMPT	2 618	0,3	0,4	0,6	0,4	0,7	2,1

SMPT = salaire moyen par tête

Source Accoss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Evolution trimestrielle de l'emploi par département



Source Accoss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Evolution de l'emploi et de la masse salariale par département

Tableau 2

	2A		2B	
	niveau 2018 T2	GT en %	niveau 2018 T2	GT en %
Emploi (en milliers)	43	1,8	40	1,0
Masse salariale (en M€)	278	1,4	253	1,3
SMPT	2 198	-0,9	2 119	-0,1

Source Accoss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

L'emploi par secteur d'activité

Le secteur de l'hébergement et la restauration continue de gagner des effectifs

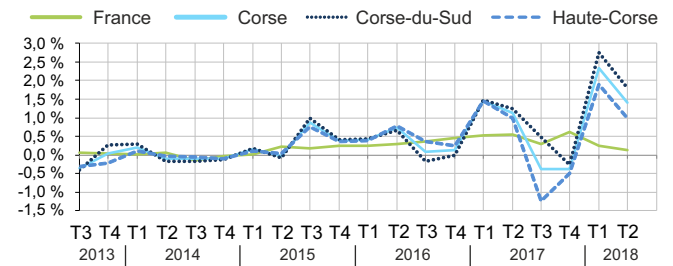
Les effectifs sont en croissance en Corse de 1,4 % tous secteurs d'activités confondus. Le seul recul se trouve en Corse-du-Sud dans les effectifs salariés du secteur de la construction qui baissent de 0,5 % ce trimestre (tableau n°3). A contrario, l'hébergement et la restauration croît de 4,6 % dans ce même département. Sur les deux départements ce secteur gagne près de 410 postes et représente 15 % des effectifs salariés de Corse.

Le secteur des activités scientifiques et techniques gagne 370 postes soit une évolution de plus de 4 % ce trimestre.

A contrario, le secteur de l'administration publique qui occupe près de 9 750 salariés perd plus de 60 postes sur la période.

Evolution trimestrielle des effectifs salariés

Graphique 1



Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Emploi régional par secteur d'activité

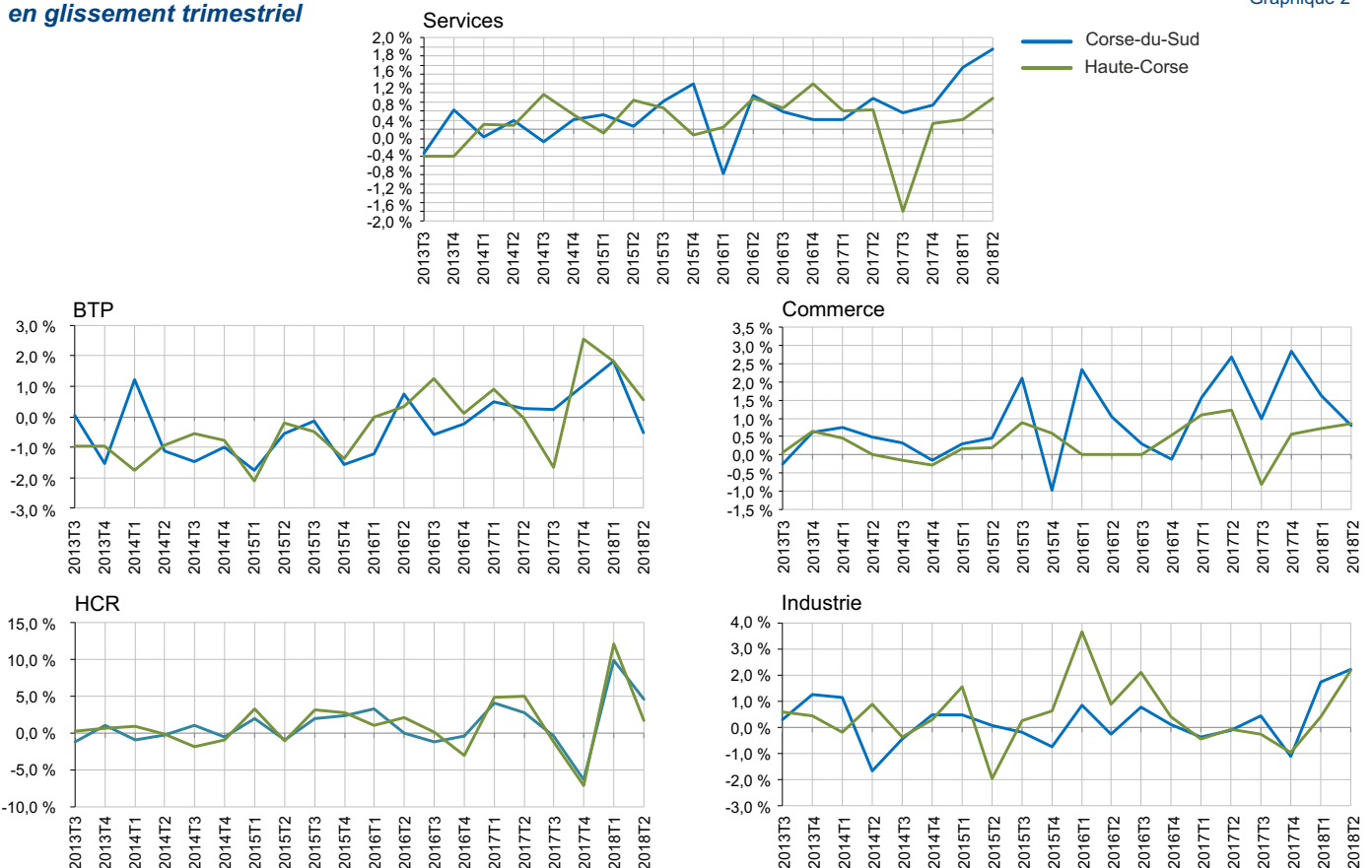
Tableau 3

	Effectifs 2018T2	Evolution trim en %	Effectifs 2A 2018T2	Evolution trim 2A en %	Effectifs 2B 2018T2	Evolution trim 2B en %
Autres services	34 267	1,3	17 215	1,8	17 051	0,8
Commerce	17 902	0,8	8 843	0,8	9 059	0,9
Hôtel, Café et Restauration	12 597	3,4	7 345	4,6	5 252	1,7
Construction	10 930	0,0	5 566	-0,5	5 364	0,6
Industrie	6 470	2,2	3 378	2,2	3 092	2,2
Intérim	487	8,2	244	8,4	244	8,4
Total	82 653	1,4	42 591	1,8	40 062	1,0

Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Evolution de l'emploi salarié par grands secteurs en glissement trimestriel

Graphique 2



Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Evolutions atypiques par secteur d'activité

Tableau 4 - 1

Secteurs les plus dynamiques	Effectifs	Evolution
Hôtel, Café et Restauration	12 597	3,4 %
Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs	8 954	4,3 %
Commerce ; réparation d'autos et motos	17 902	0,8 %

Tableau 4 - 2

Secteurs les plus en difficulté	Effectifs	Evolution
Administrations publiques, défense, enseign, santé humaine et action sociale	9 754	-0,7 %
Information et communication	1 373	-1,1 %
Industries extractives, énergie, eau	1 812	-0,2 %

Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Les déclarations d'embauche

Les déclarations d'embauche en CDI restent dynamiques

Les déclarations d'embauche en Corse sont en augmentation de 1,1 % au deuxième trimestre 2018, tous contrats confondus. Les contrats en CDI, représentent 18 % des embauches et progressent de plus de 19 %. Les contrats à durée déterminée sont en recul, notamment ceux de moins d'un mois qui baissent de 4,7 % sur la période.

Par taille d'entreprise, les TPE sont à l'origine de 64 % des déclarations d'embauche du deuxième trimestre, soit une évolution de 0,4 % et pèsent pour plus de 18 % dans le recrutement en contrat CDI. Les autres types d'entreprises sont en recul par rapport au trimestre précédent, notamment celles de 10 à 49 salariés (-7 %).

Au niveau départemental, la Corse-du-Sud est la plus dynamique dans ses embauches avec une évolution de 3 %, et qui concerne essentiellement les secteurs du commerce (+20 %) et de la construction (+10 %). A contrario, la Haute-Corse recule de 1 % sur ses embauches, les plus mauvaises évolutions étant pour les secteurs de l'hébergement et restauration (-8,5 %) et du commerce (-8 %).

Déclarations d'embauche par type de contrat (hors intérim)

Tableau 5

Type de contrat	Nombre de déclarations	Poids en %	Evolution trimestrielle en %
CDD d'un mois ou moins	5 715	29,3	-4,7
CDD de plus d'un mois	10 181	52,3	-0,7
CDI	3 579	18,4	19,1
Total	19 475	100	1,1

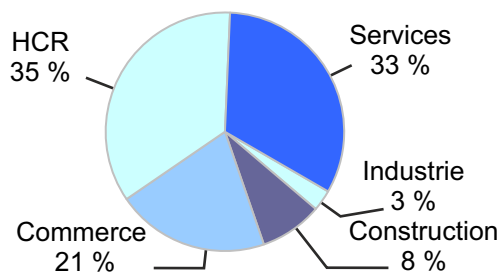
Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Déclarations d'embauche par secteur d'activité

Secteur	Nombre de déclarations	Evolution trimestrielle en %	Nombre de déclarations 2A	2A Evolution trimestrielle en %	Nombre de déclarations 2B	2B Evolution trimestrielle en %
Industrie	560	-4,6	280	-7,9	280	-1,0
Construction	1 654	8,4	822	10,0	832	6,9
Commerce	4 039	7,2	2 446	20,1	1 594	-8,0
Hôtel, Café et Restauration	6 864	-7,6	4 081	-7,0	2 782	-8,5
Services	6 358	6,9	2 893	5,6	3 464	8,0
Total	19 475	1,1	10 523	3,0	8 952	-1,0

Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Déclarations d'embauche par secteur d'activité



Graphique 4

Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Les demandeurs de délais de paiement

Amélioration de la trésorerie des entreprises

Au cours du deuxième trimestre 2018, 303 entreprises ont demandé un étalement du paiement de leurs cotisations, ce qui représente une baisse de plus de 28 % par rapport à la même période 2017.

Les TPE représentent 86 % des entreprises concernées, et restent donc les plus touchées par les demandes de délais. Cependant, la baisse de plus de 29 % du nombre de demandeurs par rapport à 2017 montre une amélioration de leur situation.

Le secteur de l'hébergement et la restauration avec un peu plus de 3 % de demandeurs est le plus impacté. Il est suivi par les secteurs de l'industrie et de la construction (graphique n°3).

Demandeurs de délais par taille d'entreprise

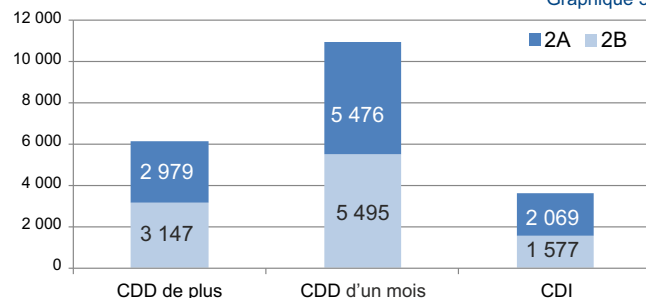
Tableau 8

Taille d'entreprise	Nombre de demandeurs	Evol annuelle en %
1-9 salariés	260	-29,7
Plus de 9 salariés	43	-20,4
Total	303	-28,5

Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Déclarations d'embauche par département et type de contrat

Graphique 3



Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Déclarations d'embauche dans l'intérim

Tableau 5-1

Type d'intérim	Nombre de déclarations	Evolution annuelle en %
Intérim 2A	757	10,7
Intérim 2B	4 803	24,4
Total	5 560	22,3

Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Déclarations d'embauche par taille d'entreprise (hors intérim)

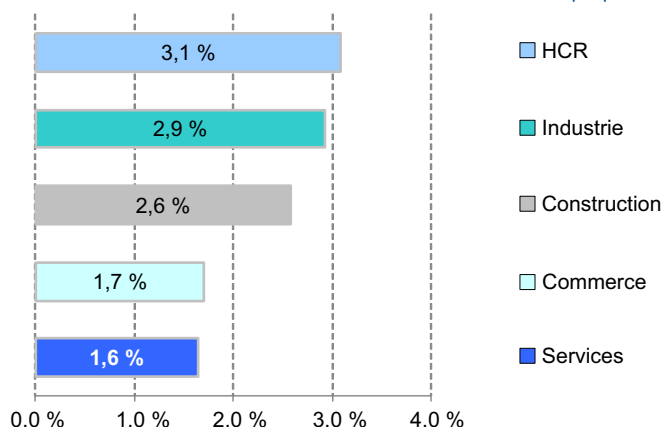
Tableau 7

Taille d'entreprise	Poids des déclarations	Evolution trimestrielle en %	Part des CDI en %
1-9 salariés	64 %	0,4	18,4
10-49 salariés	24 %	-7,0	25,9
50 salariés ou plus	11 %	-2,0	6,4
Total	100 %	1,1	18,8

Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Part des demandeurs de délais de chaque secteur d'activité

Graphique 5



Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Les cotisations non recouvrées

Le taux d'impayés en diminution

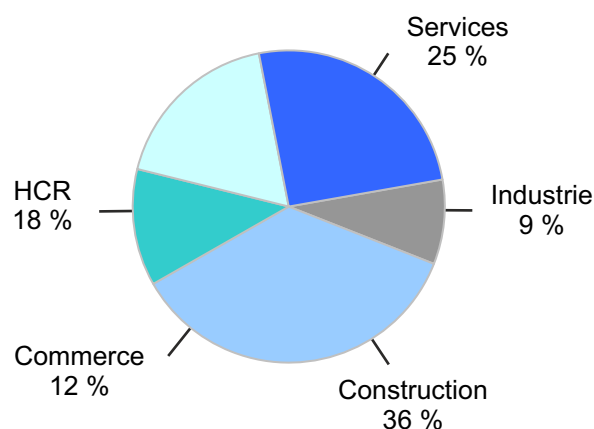
Le taux d'impayés en Corse recule de 1,3 point sur le premier semestre 2018 par rapport à la même période 2017 et atteint un taux de 3,6 % (tableau n°9). Les TPE restent les plus impactées (7,4 %) mais en annuel la tendance est également à la baisse (-1,5 point).

Le secteur de la construction a le plus fort taux d'impayés (9,1 %) et pèse pour 36 % dans le montant des cotisations non recouvrées. Il est suivi par l'hébergement et la restauration avec 7,3 % de taux d'impayés.

La tendance à la baisse des impayés par rapport à 2017 se retrouve plus ou moins fortement sur tous les secteurs d'activité.

La plus forte baisse est pour le secteur des services (-2,1 points en annuel), avec un taux de 2 % pour un poids de 25 % dans les sommes à recouvrer.

Structure des impayés par secteur d'activité



Graphique 6

Source Acoiss-Urssaf
Période : janvier 2018 à juin 2018

Taux d'impayés par taille d'entreprise

Tableau 9

	Taux d'impayés en %	Evolution annuelle en points
1-9 salariés	7,4	-1,5
Plus de 9 salariés	1,7	-1,4
Total	3,6	-1,3

Source Acoiss-Urssaf
Période : janvier 2018 à juin 2018

Taux d'impayés par secteur d'activité

Tableau 10

	Taux d'impayés en %	Evolution annuelle en points
Construction	9,1	-1,8
Hôtel, Café et Restauration	7,3	-0,7
Industrie	3,6	-0,3
Services	2,0	-2,1
Commerce	1,9	-0,1
Total	3,6	-1,3

Source Acoiss-Urssaf
Période : janvier 2018 à juin 2018

Sources et méthodologie

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel ("secteur privé" selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général, domiciliés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la Mutuelle Sociale Agricole), hors activités extra-territoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus depuis mars 2015 des Déclarations sociales nominatives (DSN) se substituant progressivement aux BRC. Au premier trimestre 2016, les DSN ont permis de déclarer plus de 57 % des effectifs salariés du régime général. A ce stade de la montée en charge, les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un,

indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoiss.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multiactivité.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau national par l'Acoiss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/16 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013).

Les déclarations d'embauche sont issues des Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) remplies par les employeurs dans le cadre de l'embauche des salariés.

Les données de l'emploi et des embauches sont provisoires pour le trimestre étudié. Les indicateurs présentés sont corrigés des variations

saisonniers et des effets jours ouvrables (CVS - CJO) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi.

Les demandeurs de délais de paiement sont les entreprises du secteur privé ayant sollicité l'Urssaf afin de bénéficier d'un échéancier de paiement de leurs cotisations.

Les cotisations non recouvrées sont les cotisations sociales attendues par l'Urssaf et qui n'ont pas encore été acquittées. Elles font l'objet de procédures de recouvrement en cours.

Retrouvez sur acoss.fr les publications de l'Acoiss et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.

ISSN 2273-7944

Directeur de la publication :
Manuel Falaschi

Rédacteur en chef :
Christelle Barailler

Rédacteurs : Nathalie Humbert,
Nathalie Romera, Laure Senia

Siège : Bd de l'Abbé Recco - BP 901
20701 Ajaccio Cedex 9
www.corse.urssaf.fr